|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15Courriel : prudis@cgt.fr |
| Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**Le droit pénal du travail**Public :Les formatrices et formateurs qui seront amené.e.s à participer à la construction des supports pédagogiques et à intervenir dans la formation expérimentale « Droit pénal du travail » réalisée par Prudis CGT au Centre benoit Frachon du 21 au 25 novembre 2022.Ce qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Prudis CGT souhaite construire une formation pour développer les capacités nécessaires des conseiller.ère.s prud’hommes afin de leur permettre de connaitre les limites des compétences du tribunal et du juge prud’hommes et le besoin de transmettre les décisions au procureur sur les questions de droit pénal du travail.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillé.e.s pour concevoir la formation qui sera expérimentée du 21 au 25 novembre 2022 au Centre benoit Frachon.Les thèmes abordés :1. Les compétences du juge civil et du juge pénal ;
2. Les différences entre contraventions, délits et crimes ;
3. Le travail dissimulé ;
4. Le prêt de main d’œuvre illicite ;
5. La discrimination et le harcèlement ;
6. Le délit d’entrave.

Les pré requis à cette formation :- La formation de formateur.rice.s et intervenir dans des formations. - La Session 3 modules 1 et 2 du cursus Prudis CGT.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux stagiaires d’auto-mesurer leurs apprentissages.Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluations appréciatives de thème ou de journée et en fin de formation.Forme et durée de l’action de formation Stage de 5 jours du 31 janvier au 4 février 2022 à l’Institut du travail de Strasbourg (67). |
|  |